



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Services départementaux d'incendie et de secours

Question écrite n° 49820

Texte de la question

M. Michel Bouvard souhaite appeler à nouveau l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les réformes en cours relatives à la mise en place des pharmacies à usage intérieur des services départementaux d'incendie et de secours et la distribution d'oxygène médical. En effet, toute mesure venant grossir les surcoûts déjà identifiés (formation, allocation vétérane, vacances horaires, etc.), rendra d'autant plus difficile la compréhension de la réforme pour les collectivités contribuant aux budgets des S.D.I.S. Dans ces conditions, ne serait-il pas possible d'envisager une dérogation pour les VSAB, consistant par exemple à admettre la possibilité de gestion de ces pharmacies par les pharmaciens de sapeurs-pompiers volontaires dont ils disposent déjà à moindre coût. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Bouvard Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49820

Rubrique : Sécurité civile

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1486